

Municipalité La Rédemption.

Lundi le sept (7) mai 2018 se tenait à 20H00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, mesdames les conseillères Manon Landry et Myriam Morissette; messieurs les conseillers, Steve Soucy, Raynald Bérubé.

Monsieur Simon Chassé, maire suppléant, préside la séance.

Madame Caroline Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée, Madame Chantal Boucher, adjointe administrative, était aussi présente.

1. **Accueil**

Monsieur Chassé, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux citoyens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour** **Résolution # 18-89**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de conserver le point "Divers" ouvert.

3. **Lecture et adoption du procès-verbal** **Résolution # 18-90**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 avril, la directrice demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

4. **Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc; Résolution relative au partage des montants reçus des assurances suite à l'incendie des véhicules du service incendie** **Résolution # 18-91**

ATTENDU QUE suite à l'incendie de la caserne de La Rédemption survenu le 23 mars 2017, la Municipalité de La Rédemption a reçu un versement d'assurances pour la perte des véhicules d'incendie;

ATTENDU l'entente conclu entre la Municipalité de La Rédemption et la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc en avril 2005 pour l'achat de l'inventaire de l'équipement incendie par la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc faisant en sorte que les deux municipalités devenaient partenaires du service incendie de La Rédemption;

ATTENDU QUE la répartition des montants d'assurances reçus par la Municipalité de La Rédemption pour la perte des véhicules incendie, a été établie de la façon suivante pour la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc : pour le Chevrolet P-30 urgence, 48.90 %, pour le Pierce Auto Pompe, 46.79% et pour le Freightliner -camion citerne, 50.45 %, tel que défini lors de l'acquisition des véhicules;

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité par le conseil de payer à la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc, un montant de 152 851,42 \$.

5. **Acceptation des comptes;**
Résolution # 18-92

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité, d'accepter les comptes du mois au montant de 24 617,56 \$.

6. **Fin de l'entente OTJ**
Résolution # 18-93

ATTENDU QUE un incendie est survenu à La Rédemption le 23 mars 2017, nous privant des installations de travaux publics (garage municipal);

ATTENDU QUE l'organisation des terrains de jeux (OTJ) de La Rédemption s'est engagé à louer un bâtiment à la municipalité au montant de 800 \$ par mois plus les frais d'électricité;

ATTENDU QUE la municipalité n'utilise plus le pavillon des Loisirs et l'a remis dans l'état dans lequel elle l'a loué;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à continuer de payer les frais d'électricité engagés jusqu'à la construction d'un nouveau garage et l'installation d'un compteur indépendant;

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité par le conseil de mettre fin à l'entente avec l'organisation des terrains de jeux (OTJ) à compter du 30 avril 2018 et d'autoriser la mairesse à signer le protocole de fin d'entente.

7. **Ententes intermunicipales - Redevances carrières et sablières**
Résolution # 18-94

Site de Les Constructions Jalbert et Pelletier

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Raynald Bérubé, et résolu unanimement que le conseil autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de Saint-Moise pour l'année 2018.

Cette entente consiste à un partage de 70 % des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site BNE 31 127 exploité par Les Constructions Jalbert et Pelletier de Saint-Gabriel qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

**Ententes intermunicipales - Redevances carrières et
sablères**
Résolution # 18-95

Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Raynald Bérubé, et résolu unanimement que le conseil autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de Saint-Moise pour l'année 2018.

Cette entente consiste à un partage de 40 % des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-St-Laurent qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

8. DMR - Demande d'utilisation de bâtiments
Résolution # 18-96

ATTENDU QUE le comité de Développement Multi-Ressources (DMR) souhaite élargir l'offre de services lors des visites de Les Grottes de La Rédemption;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption souhaite aider à la réalisation de ce projet;

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et unanimement résolu d'accorder un droit d'utilisation à Développement Multi-Ressources (DMR) de deux bâtiments de ferme situé sur le lot 5 303 887 pour en faire un projet de ferme.

De prévoir au protocole d'entente l'usage des lieux pour ce seul projet ainsi qu'une clause de retrait en cas de non-réalisation du projet.

D'autoriser la directrice-générale et la mairesse à signer le protocole d'entente.

9- Maison Viens - DMR
Résolution # 18-97

ATTENDU QUE le comité de Développement Multi-Ressources (DMR) souhaite élargir l'offre de services lors des visites de Les Grottes de La Rédemption;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption souhaite aider à la réalisation de ce projet;

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et unanimement résolu de céder la propriété de la "maison Viens" lot 5 304 672 pour 1,00 \$ à Développement Multi-Ressources (DMR).

De prévoir au contrat une clause de remise en priorité à la Municipalité au même montant dans le cas où Développement Multi-Ressources (DMR) voudrait se départir de la propriété dans les années futures.

D'autoriser la directrice-générale et la mairesse à signer les documents requis.

10- **Entente avec le club de motoneige de la Mitis**

11- **Embauche d'un coordonnateur en loisirs intermunicipal**
Résolution # 18-98

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption et Sainte-Angèle-de-Mérici désirent procéder à l'embauche d'une coordination en loisir qui partagerait son temps entre ces communautés;

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Rédemption s'engage dans le projet d'embauche d'une ressource partagée en loisirs.

12- **Engagement d'un employé voirie été**
Résolution # 18-99

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette, et résolu à l'unanimité d'engager M. Dany Fortin à titre d'employé pour la voirie d'été, pour une période indéterminée.

13- **Divers**

14- **Période de questions**

15- **Prochaine séance**

Séance ordinaire le 4 juin 2018, 20h00

16- **Levée de la séance**
Résolution # 18-100

Après la période de questions, il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité la levée de la séance à 21h05.

Je, Sonia Bérubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Sonia Bérubé
Mairesse

Caroline Lapointe
Directrice générale et secrétaire-
trésorière